

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	10
• présents	6
• votants	7
• absents	4
• exclus	0

Date de convocation :  
16 février 2023

Date d'affichage :  
16 février 2023

Objet
N° 03/2023  demande de subvention auprès de la Région pour la création d'un parking au titre du bonus ruralité 2023.

De la commune de DROISY

Séance du 20 février 2023 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Olivier BALDI, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Pierre-Alain REY, Cyril CHATANAY

Pouvoirs donnés: Pierre-Alain REY à Nicolas FORESTIER

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

M. Le maire informe de la mise en place d'un bonus régional ruralité qui s'adresse à l'ensemble des communes d'Auvergne Rhône-alpes de moins de 2 000 habitants.

La Région interviendra selon les modalités suivantes: subventions régionales pouvant aller jusqu'à 40% d'une dépense subventionnable plafonnée à 150 000 € HT.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avant projet concernant l'acquisition du terrain foncier sur la parcelle A 1294, concernée par un emplacement réservé n°44 sur le PLUI de la commune et de la parcelle A 1826 ainsi que des travaux d'aménagement du futur parking pour une dépense HT de **107 717,00 €**

Il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit:

<b>Investissement HT</b>	<b>107 717,00 €</b>
Subvention Région 40%	43 087,00 €
Subvention DETR/DSIL	43 087,00 €
Autofinancement communal	21 543,00 €

Il propose de solliciter une subvention au titre du bonus ruralité et présente le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.

- Vu les pièces du dossier de demande d'aide financière auprès de la

SLOW

Région

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- **ADOPTÉ** l'opération de création d'un parking et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel;
- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **PRÉCISE** que les travaux seront imputés sur le budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 21 février 2023.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations
Compte tenu de sa télétransmission le : 21/02/2023	Fait à Droisy le : 21/02/2023
Et de sa publication le : 21/02/2023	Le maire, Jean-Paul FORESTIER